



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

TOME 2

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

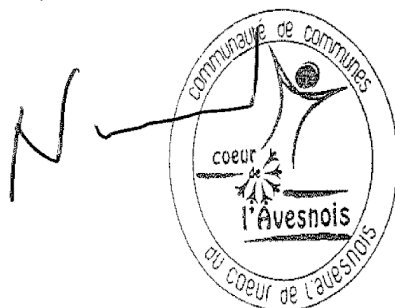
Vu pour être annexé à la délibération approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal,

Fait à Avesnes-sur-Helpe,

Le président

ARRETE LE 20/12/2022

APPROUVE LE 18/12/2023



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Un PLUi fondateur, enraciné dans l'histoire, volontariste et d'avenir

Le bocage du 21ème siècle

p 3

Orientation 1 : Renouveler notre bocage pour un territoire attractif

Conserver un patrimoine et un cadre de vie de qualité ; promouvoir une biodiversité dynamique et multiple ; s'inscrire dans la transition énergétique

p 9

Orientation 2 : Connecter notre territoire pour un bocage accessible

Faciliter la mobilité sur le territoire ; encourager l'utilisation des technologies numériques ; développer une économie diversifiée et adaptée

p 13

Orientation 3 : Organiser notre territoire pour une urbanisation maîtrisée, cohérente avec l'identité bocagère

Proposer une offre de logements diversifiée et qualitative ; aménager un urbanisme adapté au territoire ; soutenir l'expansion économique

p 16

Orientation 4 : Déployer nos services pour un bocage habité

Proposer une offre attrayante pour toute la famille ; répondre aux besoins spécifiques ; donner accès aux services de santé

p 20

LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU COEUR DE L'AVESNOIS

Conformément à l'article L.151-5 du Code de l'urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) définit, sur l'ensemble du territoire intercommunal :

- « les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en état des continuités écologiques ;
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune ».

Par ailleurs, le PADD « fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ».

I. Un PLUi fondateur

La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois a fait le choix de porter un PADD ambitieux. Bien plus que l'énoncé des volontés d'aménagement du territoire, il se veut être le reflet des ambitions de développement territorial de l'intercommunalité et la marque de son ancrage dans le développement de la Région des Hauts de France. L'objectif est d'adosser le PLUi à un projet de territoire fondateur, dont la portée sera multidisciplinaire et transversale.

A ce titre, le PADD de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois constituera la « clef de voûte » du PLUi. Il émane à la fois d'une identité territoriale affirmée, des enjeux du diagnostic de territoire, d'un dialogue approfondi entre les élus communaux et intercommunaux, et du projet de territoire « Habiter et travailler au Cœur de l'Avesnois ». Le PADD se traduit par le règlement écrit et graphique, ainsi que par des Orientations d'Aménagement et de Programmation et des Programmes d'Orientations et d'Actions.

La Communauté de Communes projette d'atteindre une croissance démographique de 1,70% à l'horizon 2036, telle que prévue au Schéma de Cohérence Territoriale Sambre-Avesnois (SCoT). Le PLUi est une première étape décisive pour atteindre cet objectif et le PADD entérine la volonté du territoire d'inverser la tendance démographique de ces dernières années. Pour y parvenir,

l'intercommunalité s'appuie sur un marqueur majeur de son identité territoriale et de son histoire, sa source de singularité, le bocage, avec ses 4.570 kilomètres de haies sur le territoire.

II. Un PLUi enraciné dans l'histoire

Entre le IX^{ème} et le XVIII^{ème} siècle, l'actuel territoire de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois a connu une vague importante de défrichement des forêts au profit de réserves de chasse plus contenues et délimitées. Ce phénomène, additionné à la pression démographique, a fait naître les premiers openfields et a marqué les paysages locaux par de grandes clairières ouvertes. Les haies avaient alors principalement une vocation défensive puisqu'elles ralentissaient les invasions.

Dès le XIV^{ème} siècle, les terroirs herbagers se sont mis peu à peu en place, avec l'apparition d'avantages agraires. D'une part, les conditions naturelles locales avaient une vocation plus propice à l'élevage et à l'herbage. D'autre part, les paysans obtinrent le droit de clore leurs parcelles par des haies vives moyennant une rétribution régulière. Toutefois, jusqu'au XVIII^{ème} siècle, le territoire vivait en autarcie et devait produire ce dont il avait besoin. Le bocage était donc concentré autour des villages, avec une large prédominance de la polyculture en périphérie.

Au XIX^{ème} siècle, le développement des voies de communication, en particulier les chemins de fer, favorisa la spécialisation en fonction des aptitudes physiques et humaines locales. Dans l'Avesnois, aux conditions naturelles peu propices à la cultures s'ajoutaient le vallonnement et l'organisation très morcelée du parcellaire, qu'empêchaient le développement de la mécanisation. Dès lors, l'herbage et l'élevage se développèrent tandis que la culture recula.

Le territoire se spécialisa principalement dans la production de beurre et de fromages, mais aussi de produits de boucherie et de laine. La plantation de haies vives composées généralement d'épines et de charmes cultivés en têtard, accompagna ce phénomène. Elles avaient pour rôle de contenir et d'abriter le bétail, mais aussi de contribuer à la production de bois de chauffage.

En parallèle, elle engendra une industrialisation particulière pour la conservation et la transformation des produits laitiers, et pour l'abattage des animaux et le conditionnement de la viande bovine. Cela structura également profondément le tissu artisanal et commercial, et le territoire connut alors son essor démographique maximal.

La deuxième partie du XX^{ème} siècle fut marquée par un recul du bocage sur le territoire de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois. L'exode rural engendra un manque de main d'œuvre pour entretenir les haies ainsi qu'un nombre insuffisant de successeurs pour reprendre les exploitations. En outre, la politique nationale d'intensification de la production laitière additionnée à l'instauration des quotas laitiers en 1984 provoqua la disparition des petites exploitations agricoles.

Le bocage recula avec l'augmentation de la taille des exploitations. Les franges ont également été sous forte influence, notamment au nord du territoire communautaire, par lesquelles les systèmes d'openfields et les cultures céréalières se développèrent dans la mesure où la nature et la topographie des sols y étaient plus adaptées et que la reconversion vers l'élevage y avait été moins intense.

Les habitudes de consommation et de vie ont évolué ces dernières décennies, à la recherche de nouveaux modèles socio-économiques, plus respectueux de l'environnement et du cadre de vie. Dans ce contexte, l'élevage bovin, qui avait gardé un ancrage persistant sur le territoire de la 3CA, constitue un terrain propice au maintien des systèmes agricoles bocagers et au développement des produits sous signes de qualité. Dès lors, le territoire peut se distinguer par une volonté grandissante de valoriser le bocage comme atout économique, patrimonial et paysager.

Aujourd'hui, la Communauté de Communes s'inscrit pleinement dans cette tendance de valorisation du bocage. Elle affirme l'histoire bocagère qui a marqué son territoire durant plusieurs siècles. Toutefois, si l'ambition est de redonner vie à ses origines historiques, l'objectif n'est en aucun cas de procéder à un retour en arrière. Bien au contraire, il s'agit de soutenir le bocage comme support de toutes les formes de développement économique et social modernes.

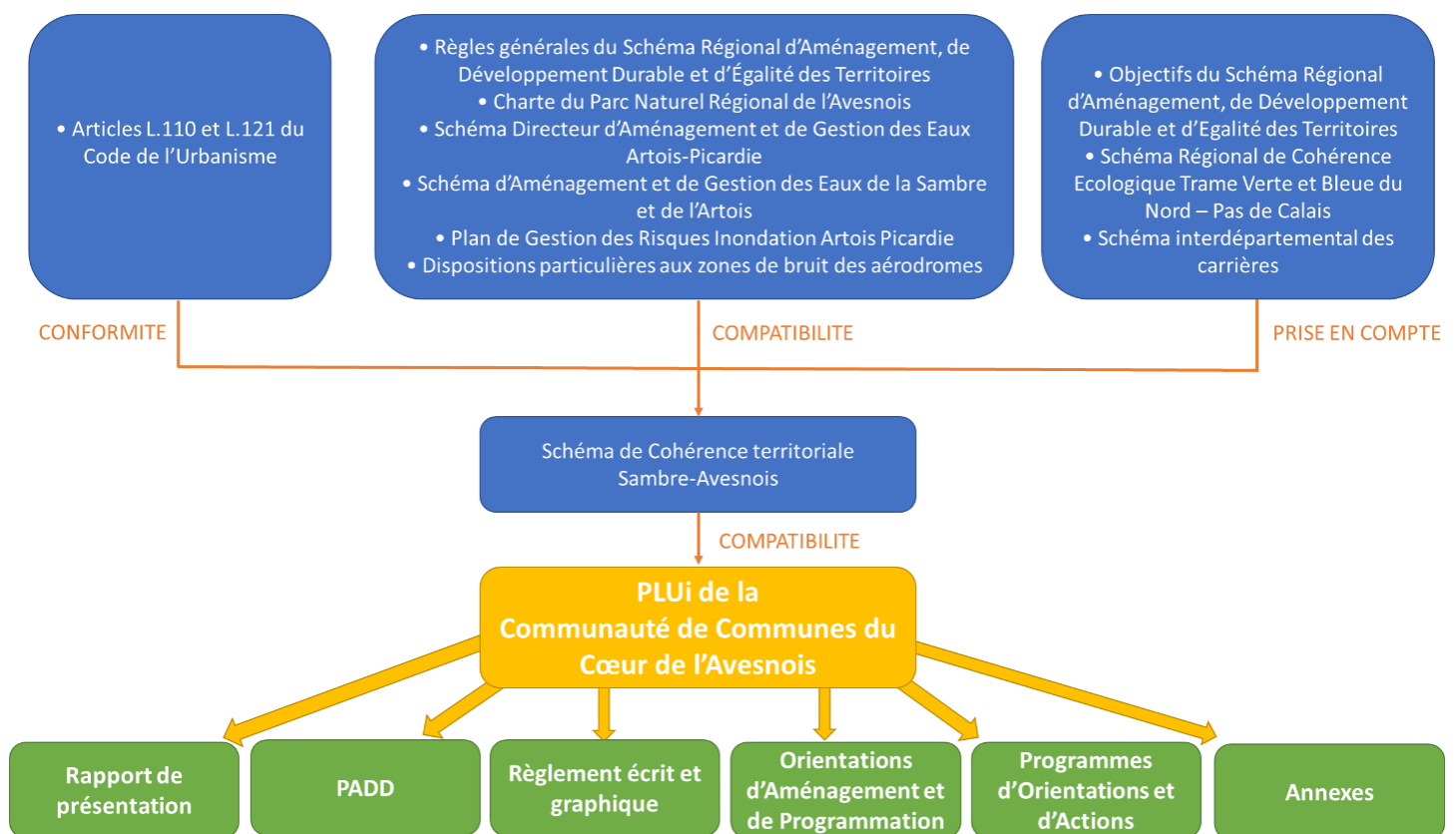
III. Un PLUi volontariste et intégrateur

Le PADD du PLUi de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois constitue son projet de territoire pour les douze prochaines années. Il y énonce des ambitions pour l'avenir tout aussi diverses que transversales et engage le PLUi dans une démarche multidisciplinaire. Loin d'être statique, cette démarche se veut être le socle d'une dynamique qui sera animée, ajustée et développée au fur et à mesure, à travers les différentes politiques et compétences de la 3CA.

La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois a fait le choix de s'engager dans un PLUi vertueux et novateur en y incluant un Programme d'Orientations et d'Actions relatif à l'habitat. Cette initiative, d'autant plus précurseur pour un territoire à dominante rurale, peu investi jusqu'alors sur cette problématique, illustre la volonté des élus de construire un PLUi intégrateur, abordant la problématique de la planification, dans un contexte de développement de l'intercommunalité, d'évolution des lois Grenelle vers la transition écologique, de poursuite de la décentralisation, d'attente forte de la société en matière de planification et de besoins nouveaux. Le PLUi constitue l'amorce d'une nouvelle politique communautaire ; le POA Habitat déterminera les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et hébergement, et fixera en conséquence les objectifs de construction ou d'intervention sur le parc existant. Il participera ainsi à l'atteinte des objectifs de croissance démographique.

Les documents obligatoires du PLUi contribuent également à promouvoir un aménagement du territoire cohérent. Les règlements écrits et graphiques s'attèlent d'une part à développer le territoire tout en luttant contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols et, d'autre part, à encourager la qualité architecturale et à valoriser le cadre de vie. Les Orientations d'Aménagements et de Programmation projettent quant à elles l'urbanisation dans des politiques intercommunales plus larges, telles que le développement économique, la revalorisation des centres-villes, la préservation du patrimoine bâti, paysager et naturel.

L'ensemble de ces documents constitutifs du PLUi respectent les documents de rangs supérieurs.



Il faut souligner la volonté intercommunale de limiter l'artificialisation des sols. Pour cela, le PLUi prévoit, à horizon 20 ans, une consommation de 56,90 hectares répartis comme suit :

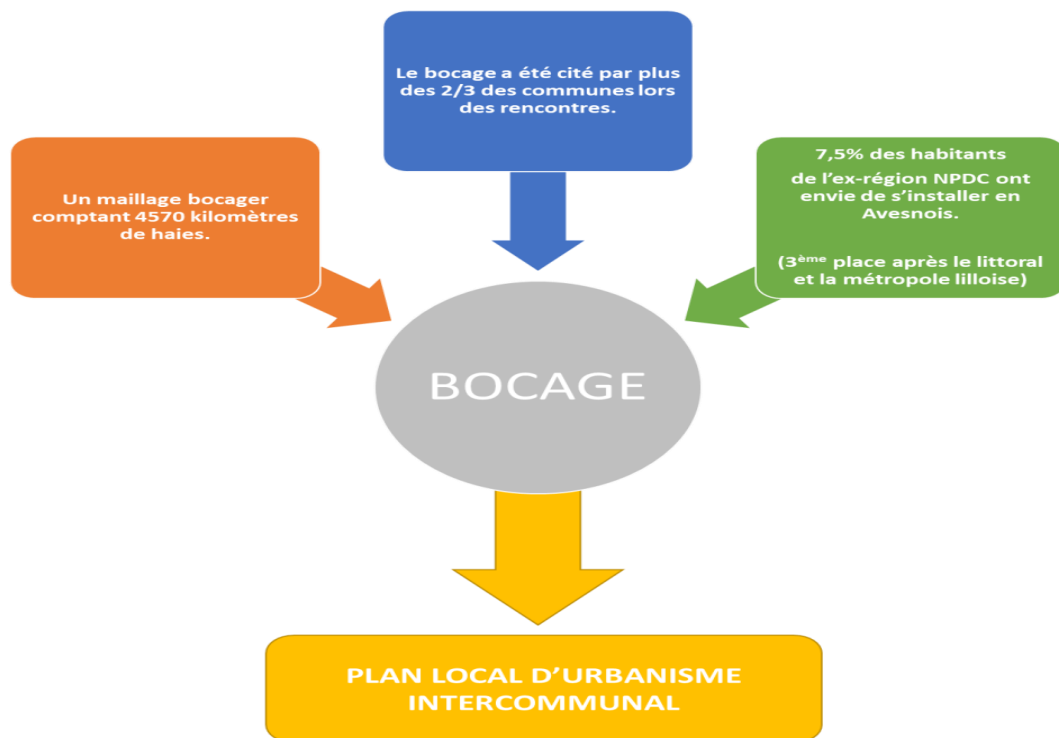
- 27,20 hectares destinés à l'habitat ;
- 29,70 hectares à vocation économique.

IV. Un PLUi d'avenir : le bocage du XXIème siècle

Le bocage façonne encore la perception et l'imaginaire prêtés au territoire. Bien loin de la vision passéiste qui pourrait lui être accordée, le territoire se saisit de cette singularité comme d'une force d'identification, tant à l'échelle des Hauts de France

que du Pôle métropolitain. Ainsi, le bocage, dans sa conception dynamique, est conçu comme le vecteur du développement futur du territoire. Il représente, aujourd'hui et pour l'avenir, à la fois son identité et son gage d'attractivité. Bien plus qu'un cadre de vie, il forme la colonne vertébrale d'un système de développement local pluridisciplinaire.

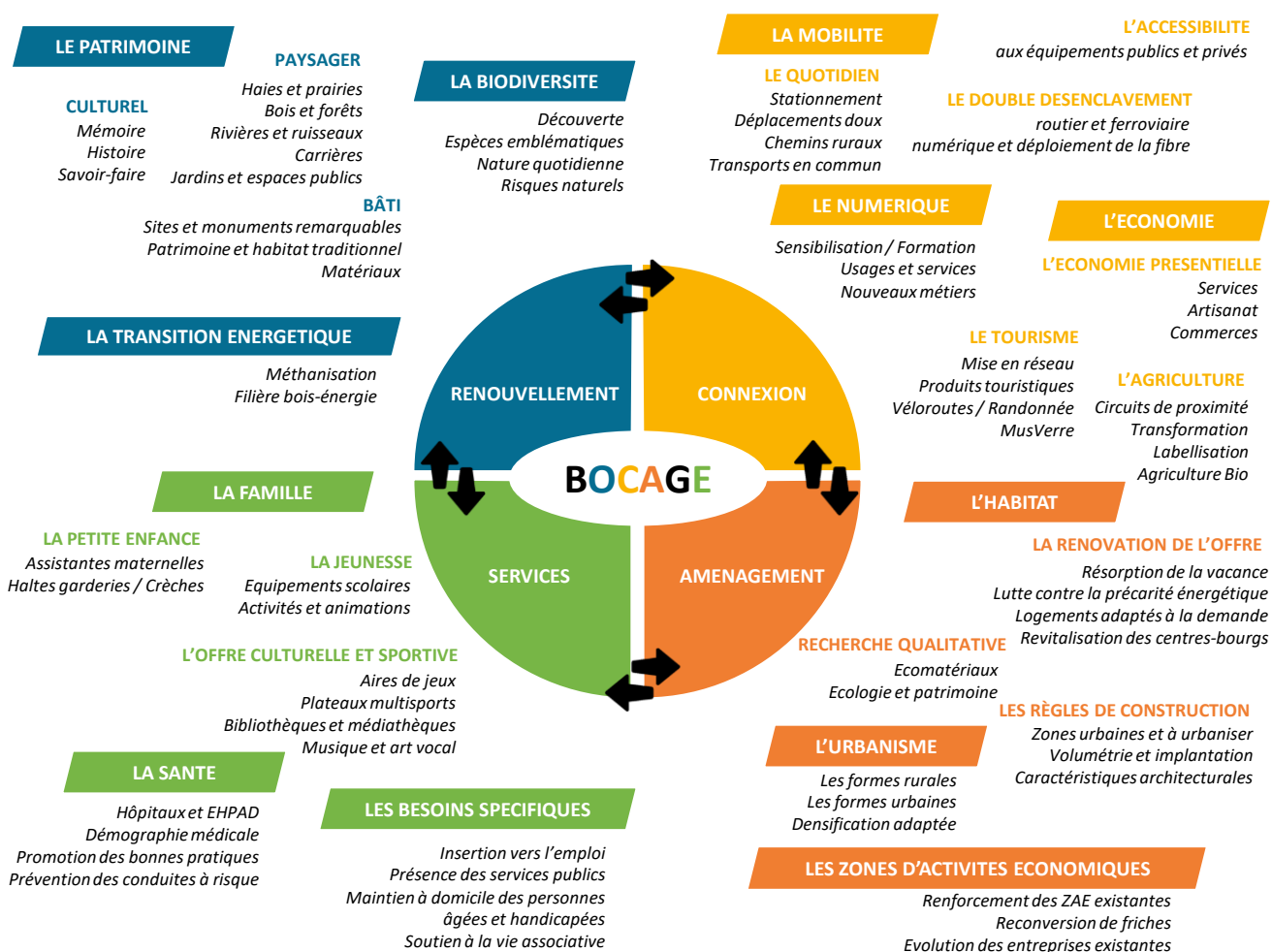
Le classement de l'intégralité du territoire de la 3CA dans un Parc naturel régional est lié directement à l'existence du maillage bocager, ce label doit profiter au développement du territoire. Le PLUi prendra en compte les enjeux du maintien du linéaire de haies existant ainsi que ceux liés aux aménagements impactant le bocage et leurs conséquences (risques, biodiversité, ...). L'urbanisation future portera une attention particulière au bocage et plus généralement, au végétal et à la biodiversité.



L'ambition générale de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois est de redonner au 21ème siècle au bocage la vocation économique qui était la sienne lors de son apparition, puis son apogée.

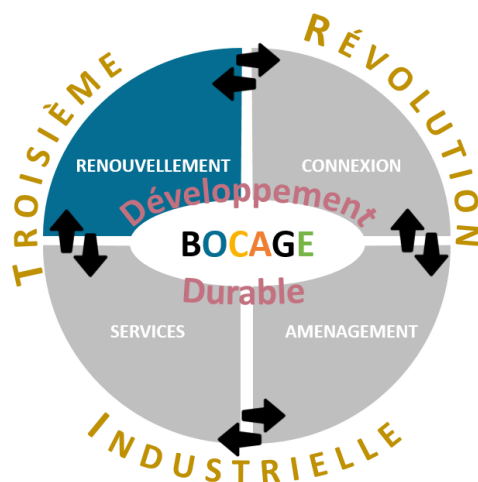
En particulier, il s'agit de de s'orienter vers le déploiement des activités de la Troisième Révolution industrielle en agissant notamment pour le développement du numérique, de l'économie de services, des nouvelles sources d'énergie. La volonté est également de mener une dynamique de développement durable sur le territoire.

Cette ambition est traduite par quatre orientations fondatrices, complémentaires et interdépendantes, « Moteur et Boussole » du projet de territoire. Le « nuage de mots » ci-après traduit l'ambition poursuivie par le PADD de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.



ORIENTATION 1 : RENOUVELER NOTRE BOCAGE POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF

Riche de son patrimoine paysager, environnemental et bâti, le territoire de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois concentre de nombreuses opportunités d'entamer une politique d'attractivité, tant pour les habitants que pour les activités économiques et le tourisme. Cette attractivité ne peut cependant pas être conçue dans une logique de cristallisation des spécificités locales. Au contraire, il s'agit d'un renouvellement du bocage, autrement dit d'une ouverture sur le changement et d'une entrée sur la conception du bocage de demain.



I. Conserver un patrimoine et un cadre de vie de qualité

Le paysage constitue la première expression d'un territoire. La caractéristique majeure de la 3CA est sa ruralité dominée par son bocage très présent et ses multiples boisements. La trame paysagère, d'une grande diversité, est constituée de différents secteurs paysagers tels que les secteurs bocagers (haies et prairies), les espaces boisés et les forêts, les secteurs de vallées (rivières et ruisseaux) et les paysages mixtes (bocage/cultures). L'identité du paysage est forte mais fragile car elle dépend principalement de l'activité agricole d'élevage, dont l'équilibre économique est précaire. Le projet de la 3CA reflète la volonté de faire perdurer ses patrimoines culturel, paysager et bâti sans les figer.

Dans l'état initial de l'environnement, six unités paysagères ont été identifiées sur la 3CA. Les projets de développement et d'aménagement s'attacheront à s'inscrire dans ces ambiances et à renforcer leurs caractéristiques paysagères, urbaines et architecturales.

A l'échelle des 43 communes du territoire, le bocage se décline selon différentes formes en fonction de la densité de haies, du type de haies (basses, arbustives, arborées) et d'arbres, et de l'occupation du sol. Les boisements occupent 15% du territoire, de la Haie d'Avesnes aux forêts des Fagnes, leur présence est indispensable à la variété des ambiances paysagères. L'eau est, avec le bocage et la forêt, l'une des grandes richesses du territoire : elle modèle les paysages, elle a influencé l'implantation des hommes et des activités, elle est support de la biodiversité, et représente une ressource importante pour chacun (habitants, agriculteurs, industriels, pêcheurs...). Il s'agit d'un bien commun à gérer et préserver collectivement.

Les richesses paysagères, c'est aussi le paysage du quotidien, ordinaire, qui participe au cadre de vie des habitants. Qu'ils soient hérités des traditions (jardins remarquables, vergers...), issus des liens sociaux (jardins ouvriers, parcs publics...), liés aux patrimoines (remparts, parvis...) ou privés (jardins, abords des habitations), ces espaces participent à l'image et forgent l'identité du territoire. Ils constituent des atouts pour le bien-être présent et futur des populations.

Trois sites carriers sont présents et en activité sur la 3CA. Ils constituent une activité génératrice d'emplois mais ont aussi d'impacts par l'importance des remblais stockés sur le site, les nuisances liées au trafic des poids lourds et à l'activité d'extraction (poussières, tirs...). Le plan de paysage des sites carriers de l'Avesnois a été signé en septembre 2023 par les différents acteurs concernés et il contribuera à prendre en compte ces secteurs dans le projet de territoire .

Le territoire possède des patrimoines divers, propres aux différentes unités paysagères, aux communes et aux sites. Des lieux forts tels que l'abbaye de Liessies ou les remparts d'Avesnes-sur-Helpe sont directement liés à l'histoire. Les 31 édifices classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques qui bénéficient de mesures de protections spécifiques, ainsi que les équipements culturels et touristiques (MusVerre) donnent un aperçu de la richesse de l'histoire, des activités et des savoir-faire du territoire.

L'objectif poursuivi est donc de s'appuyer sur ce socle historique pour construire le territoire et les paysages de demain. D'une part, cela passe par la valorisation des savoir-faire locaux : activités artisanales (autour du verre, du bois, de la pierre...), activités de transformation (agricoles, fruitières, laitières...). D'autre part, cela s'inscrit dans un développement du territoire en cohérence avec ses composantes : le maintien des sites remarquables bâtis, naturels et paysagers, la préservation des édifices du patrimoine vernaculaire (oratoires, fontaines, kiosques...), la prise en compte des caractéristiques de l'habitat traditionnel et des matériaux de construction dans les projets de restauration et d'amélioration de l'habitat...

Le renouvellement urbain et les nouvelles constructions viseront la production d'un tissu urbain de qualité, en harmonie avec les caractéristiques architecturales et paysagères existantes sur le territoire.

II. Promouvoir une biodiversité dynamique et multiple

Le maintien du bocage et des milieux naturels supports de la biodiversité du territoire est au cœur du projet de territoire.

Le patrimoine naturel du territoire comprend une diversité d'habitats : des prairies bocagères, des zones boisées, un réseau hydrographique, des mares, des zones humides, etc. Ces espaces sont des atouts incontestables pour la 3CA. En plus de fournir un cadre de vie privilégié pour les habitants et des ressources majeures (eau, sol, biomasse, biodiversité...), ils contribuent à renforcer l'attractivité du territoire et sont un potentiel pour le développement de l'écotourisme.

Des sites reconnus de biodiversité remarquables aux espaces de nature du quotidien, la particularité de la 3CA réside dans la forte densité des éléments

constitutifs de la trame verte et bleue. La trame trouve sa lisibilité dans le réseau structurant des vallées, à travers le maillage bocager et les boisements. Ces milieux accueillent une flore et une faune d'une richesse exceptionnelle.

D'une part, le PLUi préservera les espaces dotés d'un patrimoine naturel exceptionnel où s'applique une réglementation spécifique (sites Natura 2000, espaces naturels sensibles, sites du conservatoire d'espaces naturels...). D'autre part, afin de préserver la fonctionnalité écologique du territoire, les cœurs de nature, les réservoirs de biodiversité identifiés dans l'état initial de l'environnement, seront maintenus et les échanges entre ces milieux préservés.

Au-delà des sites et espèces emblématiques, la 3CA souhaite porter une attention particulière à la nature quotidienne et à la biodiversité en milieu urbain. Les qualités écologiques (corridors, sites de reproduction et d'alimentation de nombreuses espèces) et paysagères (intégration du bâti, cadre de vie) des espaces tampons entre les espaces urbanisés et les cultures sont essentielles. Le maintien des éléments paysagers (maillage bocager, vergers, mares, bandes enherbées...), l'utilisation d'essences locales, la préservation de continuités écologiques dans les secteurs bâtis participeront à lutter contre la fragmentation du territoire et freiner l'érosion de la biodiversité.

Dans une vision dynamique, le projet de la 3CA cherche à intégrer les multiples fonctions des espaces bocagers : économiques (agricoles, sylvicoles), biologiques (réservoir de biodiversité, ressources naturelles, zone d'infiltration), paysagères, d'aménités (loisirs, randonnées), sociales (cadre de vie, espaces de détente), protectrices (lutte contre l'érosion et les risques d'inondation, conservation des sols).

Le paysage n'est pas figé et le rôle des éléments paysagers et naturels dans la découverte du territoire et la gestion des risques doit être affirmé. La préservation des différents éléments naturels doit trouver un bon équilibre entre la sauvegarde de la biodiversité et des paysages emblématiques, et la dynamique des activités économiques notamment agricoles qui façonnent et entretiennent le territoire au quotidien.

Les entrées du territoire donnent la « première impression », souvent décisive pour susciter l'envie de parcourir un territoire, d'y découvrir ses paysages, d'y faire une halte... Un soin particulier sera porté aux entrées de villes et villages, particulièrement celles situées aux abords des axes paysagers structurants identifiés par le Parc naturel régional de l'Avesnois.

L'objectif est aussi de défendre et de faire perdurer un paysage bocager utile à la ressource en eau et à la gestion des risques. L'observation attentive de l'organisation du territoire montre l'existence d'un certain équilibre qu'il convient de maintenir : cordons boisés à la limite entre le plateau et la vallée (rôle paysager et antiérosif), haies bocagères sur les versants (rôle antiérosif et lutte contre le ruissellement), haies pour délimiter les prairies inondables, ripisylves, zones humides (zones d'expansion de crues), perméabilité des sols, mares et fossés (rôle tampon dans l'écoulement des eaux), ... Aussi, leur destruction occasionne rapidement une perte d'identité, une perte de repères et des dysfonctionnements sérieux (érosion, inondation...).

L'aménagement du territoire contemporain doit être attentif à cette organisation et s'appuyer sur ce paysage de bocage pour développer les projets.

Le PLUi prendra appui sur une politique de prévention des risques, prenant en compte l'ensemble des autres risques d'origine naturelle ou technologique (sismicité, cavités souterraines, servitudes liées au transport de matières dangereuses, pollution des sols, installations classées...).

III. S'inscrire dans la transition énergétique

La 3CA ambitionne de renouveler le territoire au service de la transition énergétique et se donne comme objectif que le linéaire de haies et les surfaces de prairies non seulement soient confortés, mais se développent y compris pour la production d'énergies.

Le développement des énergies renouvelables et particulièrement celles issues des ressources locales est au cœur de la Troisième Révolution Industrielle.

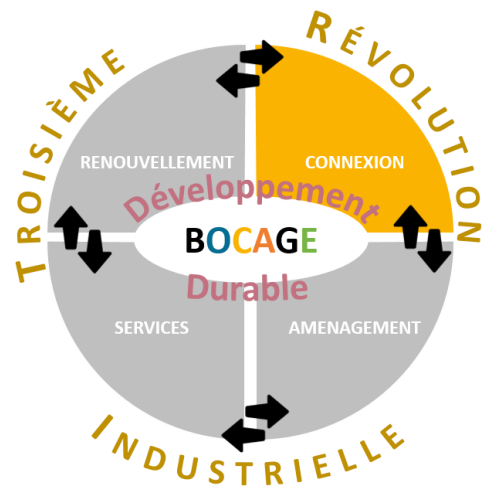
Déjà ancrée sur le territoire, la filière bois-énergie continuera à être encouragée. En plus de fournir de l'énergie renouvelable, ce mode de chauffage contribue à préserver le maillage bocager, véritable identité du territoire, en alliant intérêts écologique et économique. Ces projets sont des sources d'inspiration pour un territoire dynamique et innovant. Le développement d'une culture commune et d'une stratégie partagée permettra d'accompagner la filière bois du territoire.

Autre alternative de production énergétique, la méthanisation est une technique intéressante pour la gestion des déchets organiques de secteurs divers (agricole, industriel, restauration, collectivités...). Elle permet un double bénéfice de valorisation organique et énergétique (production de biogaz / biométhane). La 3CA présente un contexte local favorable à son développement : conforter la vocation agricole du territoire (plus de stockage de lisier sur les exploitations), l'existence de ressources industrielles sur le territoire ou en proximité directe (Canelia, abattoirs, usine Maternelle de Boué) et venant des collectivités (déchets verts, restauration collective des écoles et hôpitaux).

De manière transversale, le PLUi s'efforcera de promouvoir la sobriété énergétique et le recours aux énergies renouvelables (bois, méthanisation, photovoltaïque, éolien, ...), afin de faire du Cœur de l'Avesnois un territoire démonstrateur de la résilience écologique et de la transition énergétique.

ORIENTATION 2 : CONNECTER NOTRE TERRITOIRE POUR UN BOCAGE ACCESSIBLE

La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois bénéficie d'une situation privilégiée, au centre de l'arrondissement d'Avesnes et à la croisée des flux de personnes et de marchandises. Pour que son accessibilité soit efficiente, le territoire s'empare de tous les leviers mis à sa disposition. La connexion du territoire s'apprécie alors sous toutes ses facettes, et non pas seulement sous l'angle des connexions viaires, afin de diversifier l'économie locale et de favoriser l'emploi sur le territoire.



I. Faciliter la mobilité sur le territoire

La question de la mobilité est un enjeu tout aussi complexe que crucial. La volonté des élus de développer et d'aménager durablement le territoire réside dans l'organisation d'une offre de transport adaptée aux enjeux du territoire.

Ainsi, la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois s'engage tout d'abord en faveur d'une mobilité quotidienne facilitée. Il s'agit de reconsidérer la place de la voiture au quotidien en répondant aux nouvelles problématiques de mobilité, tant au travers d'aménagements, par l'introduction de nouvelles formes de mobilités que par la mise en place de services de déplacement, en lien avec les compétences communautaires. Le co-voiturage pourrait ainsi être une réponse à ces problématiques, le PLUi définissant dans son règlement graphique, au titre de son action en tant qu'aménageur, le maillage et la localisation propices à la création d'aires de co-voiturage. Enfin, les orientations d'aménagement reconsidéreront la relation entre stationnement et trame bâtie, dans une logique de minimisation et de mutualisation des espaces de stationnement afin de limiter la consommation du foncier.

Les modes de déplacement doux, tels que la marche et le vélo, sont également encouragés, en créant des conditions d'usage à travers des aménagements et par la sensibilisation de la population. La desserte en transports en commun, parfois encore insuffisante ou au contraire disproportionnée, requiert quant à elle une réflexion nouvelle afin d'être optimisée et mieux adaptée. Enfin, la 3CA souhaite préserver les chemins ruraux, tant pour l'accessibilité agricole que pour les possibilités qu'ils représentent pour les déplacements piétons et cyclables.

La 3CA tient ensuite à montrer l'exemple des nouvelles formes de mobilité, grâce à une accessibilité facilitée aux équipements publics et privés. Il s'agit d'assurer que ces derniers soient accessibles par tous les moyens de déplacement, y compris pour les personnes à mobilité réduite. Par ailleurs, la 3CA s'insère dans une politique active d'accessibilité numérique, afin que les services publics et privés proposent des outils adaptés à tous les habitants.

Enfin, l'enjeu majeur du territoire réside dans son désenclavement, tant en interne qu'en direction et depuis les territoires limitrophes et éloignés. La 3CA ambitionne pour cela d'en améliorer l'accessibilité routière, tant pour les habitants que pour les activités économiques. Cela passe en particulier par l'aménagement de la route nationale 2, de la compétence de l'Etat, aménagement que la 3CA devra accompagner afin d'en amplifier les effets économiques tout en préservant l'environnement.

Les routes départementales sont des axes majeurs du territoire, avec de nombreuses traversées de communes générant des flux conséquents et posant en particulier des questions de sécurité. Elles jouent également un rôle fondamental pour le bon déroulement des services publics (collecte des déchets en particulier) et les déplacements à vocation économique (notamment pour les véhicules agricoles).

La 3CA souhaite également que la desserte ferroviaire des personnes soit maintenue, dans la mesure où elle permet d'effectuer des longues distances en concurrence de la voiture et de faciliter les déplacements domicile/travail, en particulier dans une volonté de développer le télétravail (projet de Tiers Lieu numérique). Les deux gares du territoire sont des endroits privilégiés pour la multimodalité.

II. Encourager l'utilisation des technologies numériques

Les technologies du numérique sont au cœur de la Troisième Révolution Industrielle. La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois ambitionne de désenclaver son territoire, d'améliorer la qualité de vie de ses habitants et d'ouvrir une nouvelle page de son économie en se saisissant de cette opportunité.

Le déploiement de la fibre optique d'ici 2020 est le fondement de cette politique d'attractivité. Tous les habitants et les entreprises y auront accès et vont avoir l'opportunité d'être acteurs d'un nouveau modèle socio-économique durable. Pour cela, la sensibilisation et la formation des personnes sont essentielles. Ceci va de pair avec le développement des usages et des services numériques, qui permettra à terme à toute personne, où qu'elle se situe sur le territoire intercommunal et quelle que soit sa situation personnelle, d'accéder aux équipements, à l'emploi, aux services, à l'information.

La 3CA entend déployer sur son territoire le concept d'Avesnois Store, afin de réunir en un lieu unique services touristiques, culturels et pour la famille, avec une utilisation conséquente des technologies numériques. La 3CA souhaite également donner la possibilité à ses habitants de télétravailler, soit à domicile, soit dans des espaces partagés.

Le déploiement des technologies numériques est en effet une source de développement économique pour ce territoire à caractère rural et bocager. L'arrivée de l'internet de la logistique et des déplacements est à concevoir et à anticiper. Ce modèle a vocation à mutualiser des systèmes en vue de limiter les consommations d'énergie, d'optimiser les déplacements économiques et de personnes, de partager les informations, ou encore de coordonner et dynamiser les équipements.

La 3CA projette d'aménager les conditions nécessaires à l'apparition de ces nouveaux métiers et réseaux de communication. Un nouvel écosystème, lié au numérique et qui touchera tous les domaines de l'économie, pourra s'installer. Dans cette optique, la 3CA poursuivra sa politique d'incitation des entreprises à contribuer à l'émergence et à l'essor de l'ère du numérique.

III. Développer une économie diversifiée et adaptée

La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois ambitionne de renforcer les marqueurs économiques de son territoire. Ceci passe par une redynamisation des activités existantes à travers de nouvelles perspectives durables et innovantes.

L'un des secteurs fondamentaux du territoire intercommunal est l'économie présentielle. Dans ce cadre, la 3CA encourage l'économie de services, tant pour son rôle dans l'emploi que pour répondre à tous les besoins de sa population résidente et touristique. De façon complémentaire, elle développe l'offre commerciale de son territoire. L'artisanat représente par ailleurs un vecteur de développement important à ce jour, que la 3CA souhaite conforter pour les années à venir.

Les atouts paysagers, l'intégration dans un Parc naturel régional et la situation transfrontalière du territoire sont de véritables vecteurs de développement touristique. L'objectif de la 3CA est d'organiser son territoire autour des sites patrimoniaux et culturels, encore trop peu valorisés à ce jour, et de leur mise en réseau. Le MusVerre forme une porte d'entrée touristique grâce à son rayonnement régional et national. Des produits touristiques seront déployés sur l'ensemble du territoire afin que chaque site puisse contribuer à l'économie et à l'attractivité intercommunales.

Au-delà de la mise en réseau par les outils de communication et de promotion, il s'agira de proposer des circuits de randonnée et cyclables, de favoriser le développement de pratiques touristiques émergentes (tourisme itinérant, camping-caristes, sensibilité accrue à l'environnement, application numérique...) avec une attention particulière apportée au tourisme cycliste, avec un maillage du territoire en itinéraires et en services.

L'activité agricole représente le socle fondamental de l'histoire bocagère. Elle est à la fois un secteur économique d'importance et un acteur majeur du patrimoine paysager local. Pour ces raisons, toutes les formes d'activités agricoles valorisant le bocage sont encouragées par la 3CA.

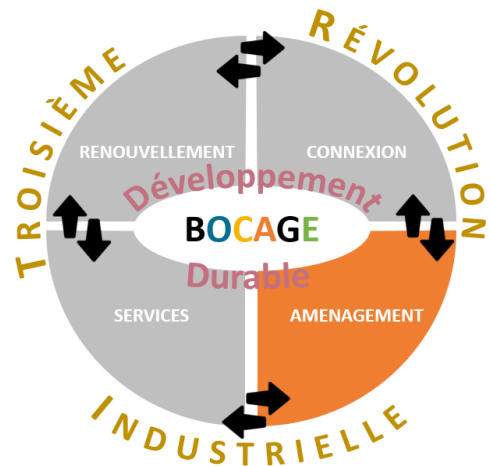
Le développement des filières locales est important car il marque les perspectives d'avenir de cette économie en projetant conjointement son amont et son aval. Les projets ayant pour but de renforcer la production et la consommation locales seront favorisés. Ainsi, il est souhaité que les produits de transformation agricole soient multipliés et que les circuits de proximité soient renforcés. Les productions labellisées et l'agriculture biologique sont encouragées ; l'innovation sera soutenue, notamment grâce à un espace-test agricole.

Au final, l'objectif de la 3CA est d'initier un tissu agricole et agro-alimentaire conciliant activités et environnement, aux côtés du Parc naturel régional, dans le cadre d'un plan alimentaire territorial. Le PLUi pourra en outre permettre la

diversification de l'activité des exploitations agricoles (avec une identification des bâtiments) vers des activités complémentaires en lien avec l'agrotourisme et le commerce.

ORIENTATION 3 : AMENAGER NOTRE TERRITOIRE POUR UNE URBANISATION MAITRISEE, COHERENTE AVEC NOTRE IDENTITE BOCAGERE

Le territoire de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois se caractérise par une diversité de formes urbaines, de paysages et de particularités architecturales. Ces spécificités font l'identité et la force d'attractivité de l'intercommunalité. Le projet démographique du territoire est ambitieux et la volonté de dynamiser les activités économiques est forte. Ces objectifs requièrent de porter une attention particulière au cadre de vie. L'urbanisation future se réalisera donc de façon à les mettre en valeur en favorisant le renouvellement urbain et en veillant à maîtriser la consommation d'espaces agricoles et naturels afin de relever les défis de l'aménagement durable.



I. Proposer une offre de logements diversifiée et qualitative

Au cœur d'un contexte de mutation démographique, la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois souhaite répondre aux modes d'habiter d'aujourd'hui et de demain. Pour cela, il ne s'agit pas simplement de construire des logements. Il est davantage question d'organiser l'offre de façon à ce qu'elle se répartisse entre le bâti existant et les futures constructions, dans une volonté permanente de lutte contre l'artificialisation des sols et de réalisation d'une typologie de logements adaptée.

La 3CA entend ainsi intervenir, de manière transversale, et selon une logique de mixité sociale, sur l'offre de logements, avec notamment la lutte contre les logements indignes, contre la précarité énergétique, mais également la requalification/adaptation et le développement du parc social, sans négliger le parc privé, y compris locatif, les copropriétés, la primo-accession. Le Programme d'Orientation et d'Actions en faveur de l'habitat sera construit en vue de satisfaire les ambitions démographiques et d'apporter une réponse aux attentes exprimées à chaque étape de la vie.

En particulier, l'objectif démographique ambitieux de la 3CA est corrélé avec une politique volontariste de lutte contre la vacance des logements représentant près de 14% du parc total (données 2017). Le recensement précis des logements vacants permet de distinguer la vacance de courte durée, qui est indispensable à la mobilité résidentielle, de la vacance problématique (dépréciation immobilière, vieillissement accéléré du logement, inadéquation de l'offre et de la demande, impact sur la qualité et l'attractivité des quartiers). Ce sont ces logements vacants

problématiques que le territoire entend diminuer significativement, en les intégrant aux calculs de productions de logements du PLUi, en soutenant la réhabilitation et en programmant des interventions foncières.

Si l'enjeu est de limiter l'artificialisation des sols, l'objectif de cette ambition est également de revitaliser les centres-villes et centres-bourgs ainsi que de valoriser le cadre de vie et le patrimoine bâti.

L'attractivité d'un territoire ne s'appréciant pas uniquement au regard d'un nombre de logements produits, la 3CA projette par ailleurs de diversifier son offre de logements. A ce jour, le territoire se caractérise par une offre principalement tournée vers les grands logements, avec une tendance à l'immobilité résidentielle importante. Le territoire souhaite se saisir de cette problématique dans le temps du PLUi, en particulier grâce au Programme d'Orientations et d'Actions relatif à l'habitat.

L'objectif est de proposer à tous les ménages, quels que soient leurs revenus et leurs tailles, un logement qui leur soit adapté. Pour cela, au travers de ses OAP de secteur, le PLUi fait appel à différentes formes d'aménagement, variant les formes d'habitat, tant dans les enveloppes urbaines existantes qu'au sein des secteurs d'urbanisation future. Il fixe également des densités minimales de logements pour les constructions à venir. Enfin, le PLUi favorise la réhabilitation des bâtiments anciens, notamment ceux de grande taille (tels que la reconversion d'anciens corps de ferme).

II. Aménager un urbanisme adapté au territoire

Dans l'objectif de maintenir les caractéristiques paysagères, urbaines et architecturales du territoire, le projet de développement de la 3CA vise à produire et garantir des formes bâties adaptées aux spécificités des communes en privilégiant les interventions dans l'enveloppe urbaine. Concrètement, l'objectif fixé en matière d'offre de logements impose de mener simultanément quatre types de développement dans ou au contact des tissus bâtis existants :

- le renouvellement : lutte contre la vacance, reconquête des friches, adaptation du parc...
- la reconversion : réhabilitation d'anciens bâtiments inutilisés,
- la densification : urbanisation des dents creuses, renforcement progressif des centres-bourgs,
- l'urbanisation maîtrisée et progressive : nouvelles formes de construction.

L'intégration des nouvelles constructions et des opérations d'urbanisation dans leur environnement sera recherchée en respectant les formes et les trames bâties, et les éléments naturels (cours d'eau, patrimoine végétal...). En effet, les communes présentent des organisations urbaines différentes en fonction de leur histoire et de leur contexte paysager. Une diversité de forme de noyaux urbains et villageois a été identifiée sur le territoire. Les nouvelles constructions doivent rendre compte de l'appartenance du village au territoire. L'implantation, la volumétrie, les matériaux et les teintes des nouvelles constructions s'inscriront dans les spécificités et les morphologies des entités paysagères.

Par ailleurs, la prise en compte de la transition énergétique et numérique, des déplacements, la qualité des espaces publics, la question de la gestion des eaux pluviales, les éléments paysagers à préserver, conforter ou à recréer... nourriront les réflexions sur les secteurs de projet.

Le renouvellement permettra notamment d'allier la valorisation du patrimoine architectural local et les préoccupations environnementales. Les dispositifs permettant de lutter contre la précarité énergétique, l'usage des éco-matériaux... seront encouragés tout en respectant les marqueurs architecturaux locaux.

La densification, apparaît comme le garant d'une intégration optimale dans les villes et villages et d'une consommation maîtrisée des espaces naturels et agricoles. Si elle est à privilégier, elle ne doit cependant pas être systématique.

Par exemple, les densités moyennes à atteindre pourront être modulées, à la hausse ou à la baisse, tout en respectant au global la moyenne indiquée, en fonction de la typologie du tissu urbain existant et du contexte paysager. Certaines communes ont ainsi dans leur tissu des espaces libres de constructions (dents creuses, espaces ouverts) qui participent à l'identité rurale et à l'attractivité du territoire et qu'il convient de préserver.

Concomitamment la taille et le rôle joué par les communes dans le fonctionnement du territoire (fonctions de centralité, bourg relais ou commune résidentielle) influenceront également cette approche. Une attention particulière sera portée à l'armature urbaine autour de la ville centre d'Avesnes-sur-Helpe.

III. Soutenir l'expansion économique

Les entreprises sont vectrices de dynamisme territorial, d'emploi, d'attractivité, de mobilité. Chacune rayonne aux échelles communale et intercommunale et contribue au désenclavement du territoire. Ainsi la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois affirme l'importance des structures économiques de son territoire. Elle souhaite aménager les conditions nécessaires au maintien des activités existantes et à l'installation de toute nouvelle société.

Le territoire se caractérise par l'importance des entreprises artisanales, de transports, de commerce et de services. Cette structuration induit une certaine spécialisation du territoire, caractéristique favorable à son affirmation au sein des réseaux économiques extraterritoriaux et à l'innovation individuelle et collective.

Pour soutenir et maintenir son tissu économique, la 3CA fait le choix de développer une politique intercommunale cohérente et adaptée. Ainsi, le PLUi promeut par sa traduction règlementaire l'extension de toutes les entreprises installées, quel que soit leur domaine d'activité.

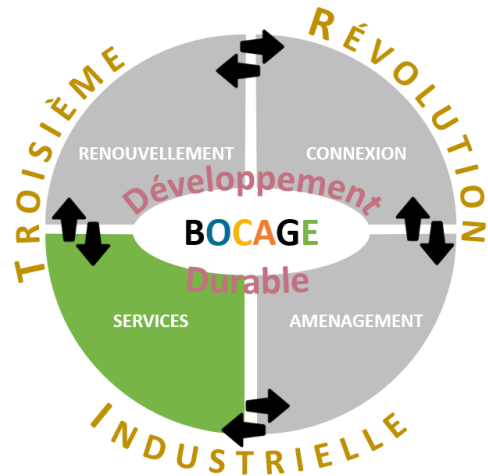
De surcroît, dans un contexte d'évolution des flux, et notamment des poids-lourds, lié au nouveau faisceau routier de la RN2, la 3CA portera une attention particulière à leur accessibilité et à la circulation des véhicules : l'aménagement de voiries adaptées et la gestion des flux, tout en améliorant leur visibilité.

Au-delà du tissu économique existant, la 3CA ambitionne d'accueillir de nouvelles entreprises. Pour limiter l'artificialisation des sols, cette volonté se traduit par le renforcement des zones d'activités existantes et la reconversion des friches dans le cadre du PLUi. La reconversion des sites est donc encouragée dans le cadre du PLUi.

Enfin, la politique économique de la 3CA a pour objectif de suivre les futurs besoins des entreprises et de soutenir l'innovation en anticipant toutes leurs évolutions. Pour atteindre ces ambitions, le PLUi projette l'avenir économique du territoire non seulement par l'inscription de zones économiques actuelles et futures, en particulier dans la perspective de l'aménagement de la route nationale 2, mais aussi par des réglementations adaptées et diversifiées.

ORIENTATION 4 : DEPLOYER NOS SERVICES POUR UN BOCAGE HABITE

La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois se fixe des objectifs ambitieux d'attractivité démographique et économique. Pour que cette démarche soit pérenne, il est indispensable que l'offre de services soit pertinente, complète et accessible. Chaque habitant, quel que soit son âge, son lieu de vie et sa situation sociale, doit pouvoir être accueilli et vivre sur le territoire confortablement. Dans cet objectif, l'intercommunalité cherche à garantir une offre d'équipements de proximité adaptée à tout public.



1. Proposer une offre attrayante pour toute la famille

La jeunesse est tout aussi représentative du dynamisme et de l'attractivité d'un territoire qu'elle en constitue l'avenir. Pour cette raison, la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois tient à soutenir les initiatives visant à développer les services dédiés à l'enfance et plus généralement aux familles.

Le territoire de la 3CA se caractérise par un indice de jeunesse favorable (supérieur à 1) et un taux de familles nombreuses plus élevé qu'en France métropolitaine. Ces constats sont favorables à la redynamisation territoriale par la croissance démographique.

La 3CA ambitionne dès lors de soutenir les initiatives relatives à la jeunesse. Son territoire est actuellement pourvu d'une offre qualitative en assistantes maternelles, avec un bon taux de couverture global. La 3CA projette de maintenir ce réseau tout en le complétant de haltes garderies et de crèches. Le PLUi joue un rôle phare dans la mesure où il tend à diversifier l'offre de logements pour permettre aux jeunes ménages et aux familles de s'installer. Ces objectifs vont de pair avec l'adaptation et la valorisation des équipements scolaires ainsi que le renforcement des activités et animations parascolaires.

Les communes du territoire, y compris les plus rurales, sont majoritairement pourvues d'équipements destinés à l'enfance, qu'il s'agisse d'écoles, de plateaux sportifs ou encore de ludothèques. Ce maillage est un atout que la 3CA entend soutenir à travers l'aménagement de son territoire et l'exercice des compétences communautaires.

La 3CA accompagne la famille, depuis la petite enfance jusqu'à l'âge adulte, sans négliger les actions intergénérationnelles. Elle œuvre donc pour offrir à tous une offre

culturelle et sportive dynamique. Il s'agit en particulier de proposer des aires de jeux et des équipements sportifs de qualité, de donner accès à tous à la lecture publique (au travers des bibliothèques et des médiathèques), mais aussi de conforter les activités liées à la musique, à l'art vocal et au sport. L'objectif est que chaque citoyen du territoire puisse accéder aux activités qu'il recherche, quels que soient ses moyens et sa commune de résidence.

Cette ambition, concrétisée par l'aménagement du territoire, sera soutenue dans le respect de l'armature urbaine du SCoT et des préoccupations d'artificialisation limitée des sols et de mobilité (maillage et accès aux activités). Elle sera, de plus, en adéquation avec la politique de revitalisation des centres-villes et centre-bourgs.

II. Répondre aux besoins spécifiques

Les caractéristiques socio-économiques du territoire de la 3CA sont en pleine mutation, avec des disparités qui tendent à se creuser entre les différentes communes. La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois se saisit de ces constats pour accompagner ses citoyens et atténuer les problématiques sociales.

Tandis que la part des diplômés et le taux d'activité tendent à augmenter, les classes sociales supérieures restent globalement sous-représentées et sont concentrées dans certaines communes rurales. Les difficultés de précarité rencontrées dans les communes urbaines amènent la 3CA à agir pour les publics en difficulté en favorisant l'accès à la formation, à la santé, à un logement adapté et à l'emploi pour tous les habitants. Il s'agit pour le PLUi de proposer des solutions de mobilité pour tous, d'aménager le territoire dans le respect de l'armature urbaine et de rapprocher les services et les lieux d'habitat.

Par ailleurs, la 3CA a pour objectif de lutter contre la sédentarité et l'isolement de ses habitants. Le contexte de vieillissement de la population requiert en effet une attention particulière. Les services de proximité tendent à disparaître avec l'évolution des modes de vie et de consommation. Toutefois, le territoire est encore bien desservi par les services de maintien à domicile des personnes âgées et handicapées, par des systèmes de livraison à domicile et par le réseau associatif. Ces services sont primordiaux pour répondre aux besoins des habitants et pour renforcer les liens sociaux. C'est pour cette raison que la 3CA souhaite soutenir leur maintien sur le territoire.

L'aménagement du territoire joue un rôle indirect dans l'offre de services proposée aux habitants. L'objectif du PLUi est de mailler le territoire de façon cohérente afin que tous les habitants puissent accéder aux services publics de proximité (tels que la poste, les écoles, les mairies, ...). Les grands équipements sont quant à eux valorisés en vue de les préserver (les collèges, les lycées, le Tribunal, la Sous-Préfecture, ...). Concomitamment aux actions prises en faveur du développement du numérique, la 3CA donne la priorité à la proximité des différents lieux de vie (habitat, emploi, services).

III. Donner accès aux services de santé

Bien que le territoire se caractérise par une bonne densité de professionnels de santé de proximité, la désertification médicale est une préoccupation que la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois souhaite anticiper.

L'intercommunalité ambitionne de limiter ce phénomène afin que chaque habitant puisse avoir accès à la santé.

Pour cela, la 3CA entend d'abord proposer des équipements publics de santé de qualité. Les deux hôpitaux publics constituent les plus gros employeurs du territoire intercommunal. Ils représentent également un atout important pour les habitants actuels et futurs dans le domaine médical. C'est pour cette raison qu'ils doivent être valorisés dans les années à venir.

Pour les compléter, il est nécessaire de répondre aux besoins des personnes âgées, bien souvent attachées à leur territoire. Pour cela, la 3CA souhaite que des logements adaptés leur soient proposés. Le PLUi favorise les projets innovants dans le cadre de son POA habitat.

La 3CA souhaite par ailleurs soutenir les services de santé privés. Il s'agit de garantir les conditions nécessaires au maintien de la démographie médicale, tout autant qu'au réseau d'infirmiers à domicile, selon les attentes de l'ARS et dans la logique du maillage territorial décrit au sein du projet national de santé.

Le territoire de la 3CA, par sa politique de redynamisation de la démographie, de l'économie, des services de développement du numérique et donc de la télémédecine, dispose de tous les atouts pour attirer ces professions. Le cadre de vie qu'il propose est également particulièrement attractif et sa préservation contribuera à attirer ces professions.

La 3CA ouvre également les possibilités de créer des maisons de santé, pour favoriser une approche mutualisée et une éducation thérapeutique du patient.

Enfin, agir pour la santé nécessite d'améliorer les conditions de vie des habitants et de travailler avec les habitants eux-mêmes. La 3CA s'engage donc afin de promouvoir les bonnes pratiques, de prévenir les conduites à risques (problèmes d'addiction) en proposant des services adaptés et des actions de sensibilisation, en particulier la pratique sportive et l'éducation alimentaire.